



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4064

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Rue Proudhon - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4064**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Rue Proudhon - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification de la rue Proudhon sur la Commune de Villeurbanne fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La rue Proudhon est un axe de circulation est/ouest, assurant une liaison avec la rue du 8 mai 1945, itinéraire nord/sud structurant de la Commune de Villeurbanne actuellement en cours de requalification.

La rue Proudhon est constituée de plusieurs séquences de qualité d'aménagement inégale. La section entre la rue Château Gaillard et la rue Montgolfier présente peu de dysfonctionnements alors que la portion de la rue entre la rue Montgolfier et la rue du 8 mai 1945 est plus routière, présentant des aménagements et revêtements vieillissants et des cheminements modes doux peu qualitatifs.

Le périmètre opérationnel est délimité à l'ouest par la rue Château Gaillard et à l'est par le giratoire à l'intersection des rues du 8 mai 1945 et Louise Michel.

II - Objectifs principaux du projet

Le projet de requalification de la rue Proudhon doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- valoriser, apaiser et sécuriser les circulations des piétons et cyclistes, en affirmant la place du piéton et en intégrant des aménagements continus qualitatifs adaptés en faveur des cycles,
- permettre une meilleure intégration de la rue Proudhon dans son environnement urbain en lien avec la requalification de la rue du 8 mai 1945,
- améliorer et valoriser la composition paysagère des espaces publics,
- atténuer le caractère routier de certaines séquences en valorisant l'espace public,
- favoriser la gestion alternative des eaux pluviales.

III - Programme du projet et enveloppe prévisionnelle

Le projet prévoit :

- le réaménagement de la rue Proudhon de façade à façade pour tenir compte des usages futurs,
- la création de cheminements piétons et cycles sécurisés,
- la réorganisation du stationnement,
- le développement du volet paysager.

Des acquisitions foncières ponctuelles seront nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement.

L'enveloppe financière prévisionnelle allouée aux travaux est de 3 444 000 € TTC. Les frais d'études sont estimés à 580 000 € TTC.

Des travaux d'eau potable sont nécessaires pour un montant estimé à 100 000 € HT ainsi que des travaux d'assainissement pour un montant estimé à 380 000 € HT.

IV - Individualisation d'autorisation de programme

Le projet a fait l'objet d'une individualisation à hauteur de 100 000 € TTC dans le cadre de l'autorisation de programme études. Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 3 924 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, 100 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux et 380 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement est nécessaire ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle allouée aux travaux pour la requalification de la rue Proudhon à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de :

- 3 924 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 255 000 € TTC en dépenses en 2020,
- . 150 000 € TTC en dépenses en 2021,
- . 1 470 000 € TTC en dépenses en 2022,
- . 1 920 000 € TTC en dépenses en 2023,
- . 129 000 € TTC en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P09O7163 ;

- 100 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 50 000 € HT en dépenses en 2020,
- . 50 000 € HT en dépenses en 2021,

sur l'opération n° 1P09O7163 ;

- 380 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 190 000 € HT en dépenses en 2020,
- . 190 000 € HT en dépenses en 2021,

sur l'opération n° 2P09O7163.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 024 000 € TTC pour le budget principal, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 100 000 € HT à partir de l'autorisation de programme études ; 100 000 € HT pour le budget annexe des eaux ; 380 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.